



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 25 mars 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 mars 2019 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 11 mars 2019,
- attribution de compensation de la CCYN,
- taux des taxes locales,
- budget primitif 2019,
- questions et informations diverses.

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de M. Bernard GARDEMBAS, excusé, et de M. Rémi HERON.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'attribution de compensation adoptée par la Communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN) le 7 mars 2019. Celle-ci se monte à 18 062,57 €, identique à celle de 2018 suite au transfert de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la CCYN (cf. compte rendu des réunions de conseil municipal des 26 mars et 16 avril 2018). Le Conseil donne son accord sur ce montant.
3. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de maintenir le taux des trois taxes locales au même niveau qu'en 2018, soit, 9,92 % pour la taxe d'habitation, 8,59 % pour la taxe foncière et 18,98 % pour le foncier non bâti. La recette attendue est estimée à 52 824 €, en augmentation compte tenu de l'évolution de la population de la commune.

4. M. Jérôme PETIT présente ensuite le budget primitif. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 250 170 €. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 180 646 €. Il précise que les projets d'investissement budgétés sont ceux présentés lors du débat d'orientations budgétaires de la réunion du 11 mars dernier (cf. le compte rendu). Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018.

Informations :

- M. le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu avec M. Jérôme PETIT au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement du Caux central (SMEAC) afin d'envisager l'installation d'une borne incendie route des fermes. Après étude du dossier, il s'avère qu'une partie de la canalisation (environ 65 m) n'a pas été remplacée lors des travaux de 2018. Le diamètre de ce tronçon est trop petit pour alimenter une borne incendie. Le SMEAC va programmer une intervention d'ici la fin de l'année. D'ores et déjà une demande de subvention a été faite pour la borne incendie. Par ailleurs, le Directrice générale du SMEAC s'est engagée à traiter en priorité le dossier de notre commune pour la réalisation d'une étude d'implantation des dispositifs de lutte contre les incendies.
- M. Jérôme PETIT informe le Conseil que deux accords de subvention sont parvenus en mairie : les travaux de voirie de la cour souveraine et ceux de la Mairie.
- M. le Maire informe le Conseil que la révision de notre contrat d'assurance a abouti à une baisse de la cotisation malgré une amélioration de la couverture "assistance juridique".
- M. le Maire informe le Conseil que le contrat aidé du l'agent technique communal va être renouvelé pour une année supplémentaire.
- Il informe également le Conseil que la Maîtrise de Seine Maritime se produira dans le théâtre de verdure de notre commune le 15 juin prochain à 20 H 00 et qu'un "apéro-concert" (choral jazz et accordéon) proposé par le conservatoire de musique intercommunal sera organisé le 2 octobre 2019 de 19 H 30 à 20 H 30.

- Le Conseil municipal souhaite rappeler au Hautotais l'importance de la lutte contre les frelons asiatique. C'est en effet au mois de mars qu'il faut commencer à les piéger. A cette fin, vous trouverez ci-après des informations pratiques.

Piéger les frelons asiatiques

Comme chacun a pu le constater cet été nous observons de plus en plus de frelons asiatiques dans nos jardins. Cette espèce invasive arrivée en France en 2004 est désormais présente dans tout notre pays. Elle cause de gros dégâts chez les abeilles domestiques et il est nécessaire de limiter son expansion et d'aider les apiculteurs à lutter contre ce prédateur, notamment Jean DUVAL à Hautot-le-Vatois.

Pour cela, chacun peut agir en installant un ou plusieurs pièges très simples à réaliser.

Pour cela il suffit d'une bouteille en plastique avec son bouchon dans laquelle il faut percer, à environ 10 cm du goulot, 3 trous d'environ 1 cm de diamètre, de remplir d'3 à 4 cm d'un mélange de bière et de sirop de grenadine et de l'attacher par le goulot dans un endroit fréquenté par les frelons. La confection d'un piège très proche de celui-ci peut être visionnée sur un blog à l'adresse internet suivante:

<https://www.youtube.com/watch?v=q3NdVDwOqR0>

Pour limiter l'installation de nouvelles colonies, il faut installer ces pièges dès le mois de mars, au moment où les reines sortent de leur dormance hivernale pour aller créer leur colonie, et ceci jusqu'au mois de novembre.

Des informations complémentaires ainsi que des photos permettant d'identifier les frelons asiatiques sont disponibles sur le site internet de la commune rubrique "informations pratiques".

Pour rappel, lors de réunion du 22 octobre 2018, le Conseil a décidé de prendre en charge le coût de l'élimination des nids de frelons asiatiques repérés sur le territoire communal sous réserve d'un accord préalable de la commune.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter M. Jean DUVAL, 890 route des fermes à Hautot-le-Vatois, téléphone : 06 04 49 12 33.

Mise à jour du site internet de la commune : Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est

enrichi dans la rubrique "actualité" d'un article sur l'assemblée générale du Comité des loisirs.